Département du Sol et des Déchets
Direction de la protection des sols

Avenue Prince de Liège 15
B-5100 NAMUR (Jambes)

Contact : bdes.dgo3@spw.wallonie.be
https://bdes.wallonie.be

EXTRAIT CONFORME DE LA BDES N° 10875060

VALIDE JUSQU'AU 24/04/2027

PARCELLE CADASTRÉE À MALMEDY 1 DIV/MALMEDY/ section C parcelle n°0736 N 000

RÉFÉRENTIEL : PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU PLAN CADASTRAL "DERNIÈRE SITUATION"

Cet extrait constitue un résumé des informations officiellement disponibles à l'administration en date du **24/04/2026**. La consultation de la Banque de Données de l'état des Sols (BDES) mise en place par la Direction de la Protection des Sols, vous permet d'obtenir des informations plus complètes et le cas échéant de solliciter une rectification des données.

PLAN DE LA PARCELLE OBJET DE LA DEMANDE ET DES DONNÉES ASSOCIÉES

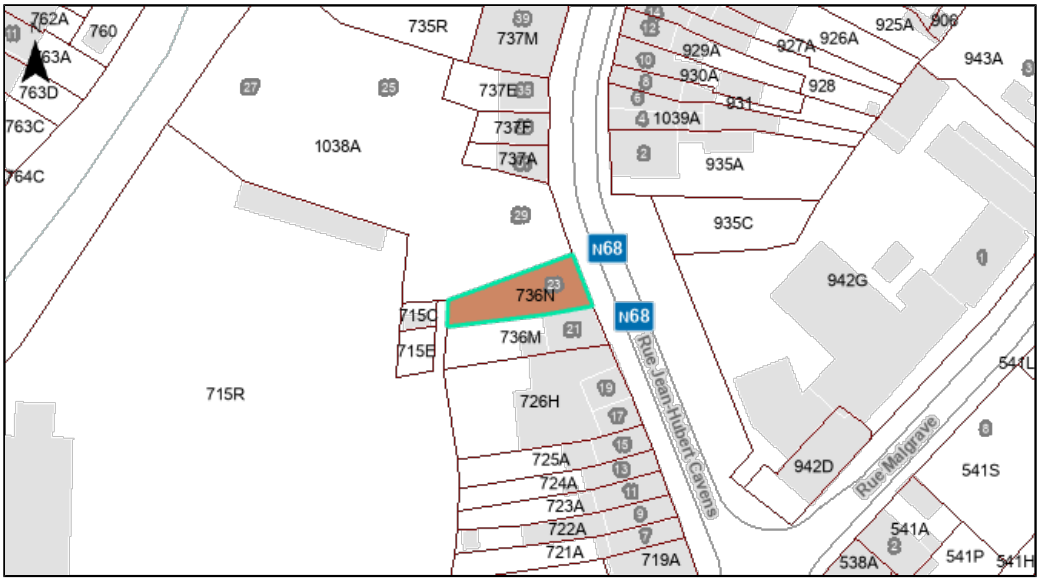

SITUATION DANS LA BDES

Le périmètre surligné dans le plan ci-dessus est-il :

- Repris à l'inventaire des procédures de gestion de la pollution du sol et/ou à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol (Art. 12 §2, 3)? : **Oui**
- Concerné par des informations de nature strictement indicative (Art. 12 §4) ? : **Non**

Cette parcelle est soumise à des obligations au regard du décret sols

Wallonie environnement SPW

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA POLLUTION DU SOL (Art. 12 §2, 3)

° BEDSS : Anciennes procédures (RGPT) d'assainissement des stations-service référencée SSLG490306 : « Ancienne station-service DELHASSE à Malmedy (rue Cavens) »

CCS/Attestations

CCS/Attestations	A/M²	Date de délivrance	Référence
MALMEDY 1è DIV, section C, parcelle n°736 N	A	30/06/2005	SSLG490306.pdf

Procédures

Stade de la procédure	Date de début	Date du dernier statut	Statut	Référence décision
Etude indicative	26/05/2005	30/06/2005	Sans objet après approbation Etude Indicative	-

Mesure (suivi et sécurité) hors CCS ou attestation : **Non**

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PRESENTANT UN RISQUE POUR LE SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

DONNEES DE NATURE STRICTEMENT INDICATIVE (Art. 12 §4)

Néant

---

²A : parcelle **(Active)** dans le référentiel utilisé; M : parcelle qui n'est plus active dans le référentiel utilisé car elle a subi un remaniement du plan cadastral **(Mutation)** .